

ÉLECTIONS
DU CONSEIL
2023

DOSSIER DE
CANDIDATURE



WORLD
ATHLETICS

Sommaire

1. Introduction	4
2. Critères d'éligibilité	5
3. Composition du Conseil	6
4. Principales étapes électorales et dates butoirs	7
Annexe A - Rôles et responsabilités des membres du Conseil	8

1. Introduction

Le présent dossier de candidature contient des informations sur les prochaines élections du Conseil en 2023, à savoir :

- une description des critères à remplir pour être élu, des postes à pourvoir et des étapes clés dans le cadre de ces élections;
- des informations sur les rôles et responsabilités des membres du Conseil (annexe A);
- le formulaire de nomination du candidat et l'énoncé de compétences (en pièce jointe);
- des lignes directrices sur la conduite de la campagne et la gestion des dépenses (en annexe).

2. Critères d'éligibilité

Pour se présenter aux élections, les personnes désireuses de devenir candidates doivent satisfaire aux critères suivants :

D'ici le 15 mars 2023

- s'inscrire à la procédure de vérification de l'éligibilité en contactant compliance@worldathletics.org;

D'ici le 16 mai 2023

- être déclaré éligible par le Panel de vérification d'éligibilité;
- compléter la formation eLearning de World Athletics sur la conformité éthique à l'intention des candidats;
- être désignée sur décision officielle du bureau exécutif, du conseil d'administration ou d'un organe équivalent de sa Fédération membre; et
- présenter un profil de candidat et un énoncé de compétences;

En tout temps

- tenir un registre vérifiable des frais de campagne qui peut être examiné par le Panel de supervision des élections (à partir de la date du début de campagne fixée au 1^{er} juillet 2022);
- se conformer au Code de conduite en matière d'intégrité, aux Règles de candidature à une fonction au sein de World Athletics, aux Règles de vérification d'éligibilité et à toute ligne directrice sur la conduite de la campagne émise par le Panel de supervision des élections.

3. Composition du Conseil

3.1 Postes à pourvoir

Les élections auront lieu le 17 août 2023 lors du 54e Congrès de World Athletics qui se tiendra à Budapest, en Hongrie.

Les délégués du Congrès ayant le droit de vote éliront les personnes aux postes suivants au sein du Conseil de World Athletics :

- 1 président;
- 4 vice-présidents¹;
- 13 membres du Conseil à titre individuel;

Ces 18 membres élus seront rejoints au Conseil par :

- 6 présidents d'Association continentale élus par chaque région continentale avant le Congrès de World Athletics;
- 2 représentants de la Commission des athlètes (le président de la Commission et un autre membre).

Le Conseil de World Athletics compte un total de 26 membres, chacun exerçant un mandat de 4 ans.

3.2 Représentation des régions continentales et mixité

Des informations supplémentaires concernant la composition du Conseil (comme indiqué dans les Statuts de World Athletics), y compris les quotas de représentation pour promouvoir une diversité géographique et de genre, sont résumées comme suit :

- chaque vice-président doit être issu d'une région continentale différente;
- au moins un vice-président et un représentant de la Commission des athlètes doivent être du sexe féminin;
- le Conseil doit être composé d'au moins 10 membres de chaque sexe².

¹ Le Premier vice-président sera élu parmi les quatre vice-présidents lors de la première réunion du Conseil après les élections.

² Cela signifie que sur les 26 membres du Conseil, 10 membres seront des femmes, 10 membres seront des hommes et 6 membres seront de l'un ou l'autre des deux sexes.

4. Principales étapes électorales et dates butoirs

Le tableau ci-dessous présente les étapes et dates butoirs correspondantes³ dans le cadre des élections du Conseil de 2023 :

ÉTAPES	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	DÉTAILS/CONTACT
Les personnes qui proposent leur candidature sollicitent le Panel de vérification d'éligibilité pour confirmer leur éligibilité.	1er juillet 2022	15 mars 2023 à 23 h 59 (heure normale d'Europe centrale) : <u>date butoir</u> pour la réception des demandes d'éligibilité par le Panel de vérification d'éligibilité	compliance@worldathletics.org
Les personnes éligibles sont nommées par le conseil d'administration, le comité exécutif ou un organe équivalent des Fédérations membres.	À partir de la date de la décision du Panel de vérification confirmant l'éligibilité	16 mai 2023, 23 h 59 (heure d'Europe centrale) : <u>date butoir</u> pour l'envoi des nominations + date butoir pour le suivi par les candidats de la formation eLearning sur la conformité éthique	elections2023@worldathletics.org
Le Panel de supervision des élections valide les nominations et publie les noms des candidats	16 mai 2023	16 juin 2023 : publication officielle de la liste des candidats	Site Internet de World Athletics et circulaire adressée aux Fédérations membres
Les candidats aux postes de président et de vice-président effectuent une présentation devant les délégués du Congrès		16 août 2023 : Chaque candidat disposera de 3 minutes pour sa présentation + 3 minutes pour répondre aux questions. Le Panel de supervision des élections animera la séance.	Afin de garantir l'équité lors des présentations des candidats, seules les questions soumises à l'avance seront leur seront posées. La date butoir pour que les Fédérations membres envoient leurs questions à l'EOP est le 2 août 2023.
Congrès électoral à Budapest, Hongrie		17 août 2023	Le Congrès élit 1 président, 4 vice-présidents et 13 membres du Conseil.

³ Le terme « Date butoir » signifie que World Athletics, le Panel de vérification et le Panel de supervision des élections ne traiteront aucune candidature reçue après cette date. Une date butoir ne pourra être repoussée.

Annexe A - Rôles et responsabilités des membres du Conseil

LE PRÉSIDENT

Compétences

Chaque candidat devra démontrer l'expérience qu'il possède en relation avec les compétences suivantes :

- leadership dans un environnement dynamique et complexe;
- capacité à établir un consensus et à prendre des décisions de manière collégiale;
- capacité à communiquer avec les médias;
- antécédents en matière de gouvernance répondant à une stratégie d'ouverture et de transparence;
- expertise en matière de gestion commerciale, à savoir capacité à comprendre des contrats commerciaux importants et complexes, notamment en ce qui concerne les événements, la retransmission télévisée et le sponsoring;
- connaissances pratiques des questions de politique sportive internationale.

Ces compétences s'ajoutent à celles attendues des membres du Conseil énumérées ci-dessous.

Mandat

La durée du mandat du président est de quatre (4) ans, sauf s'il démissionne, est révoqué, cesse d'être éligible ou cesse de remplir ses fonctions en tant que président pour toute autre raison.

Rôle

Le rôle du président est de représenter publiquement le sport de l'Athlétisme, en représentant World Athletics lors de compétitions, de conférences, de réunions et devant les organisations gouvernementales et internationales lorsque cela est nécessaire ou souhaitable pour favoriser, développer et promouvoir le sport de l'Athlétisme dans le monde entier.

Responsabilités principales

Les principales responsabilités du président sont résumées ci-dessous :

- servir de lien principal avec les Associations continentales et les Fédérations membres;
- présider les réunions du Congrès;
- présider le Conseil et le guider au moment de déterminer des stratégies, politiques et décisions clés qu'il devra adopter en tant que gardien du sport;
- présider le Bureau exécutif et le guider au moment de déterminer des stratégies, des politiques et des décisions clés qu'il devra adopter dans le cadre de la supervision des activités d'exploitation de World Athletics;
- exercer la fonction de principal responsable hiérarchique du Directeur général; et
- représenter World Athletics dans les forums et événements internationaux.

VICE-PRÉSIDENTS

Compétences

Chaque candidat devra démontrer l'expérience qu'il possède en relation avec les compétences suivantes :

- leadership dans un environnement dynamique et complexe;
- capacité à établir un consensus et à prendre des décisions de manière collégiale;
- capacité à communiquer avec les médias;
- antécédents en matière de gouvernance répondant à une stratégie d'ouverture et de transparence;

- expertise en matière de gestion commerciale, à savoir capacité à comprendre des contrats commerciaux importants et complexes, notamment en ce qui concerne les événements, la retransmission télévisée et le sponsoring;
- connaissances pratiques des questions de politique sportive internationale.

Ces compétences s'ajoutent à celles attendues des membres du Conseil énumérées ci-dessous.

Mandat

La durée du mandat de chacun des quatre (4) vice-présidents est de quatre (4) ans, sauf s'il démissionne, est révoqué, cesse d'être éligible ou cesse de remplir ses fonctions en tant que membre du Conseil pour toute autre raison.

Premier vice-président

L'un des quatre vice-présidents élus sera désigné par voie d'élection au poste de premier vice-président par le Conseil, lors de la première réunion du Conseil suivant la clôture de la réunion du Congrès électoral.

Le rôle du premier vice-président sera de suppléer le président, à la demande de ce dernier. La section intitulée « Rôles et responsabilités du président » présente les principaux devoirs qui incombent au premier vice-président dans son rôle de suppléant.

Sous tous autres aspects, les principales fonctions du premier vice-président sont celles des vice-présidents, telles que décrites ci-dessous.

Responsabilités principales

Tous les vice-présidents, y compris le premier vice-président, sont également membres du Conseil et membres de droit du Bureau exécutif.

Les principales responsabilités des vice-présidents sont les suivantes :

- remplacer le président si ni le président ni le premier vice-président ne sont en mesure d'exercer leur fonction, ce qui peut inclure :
- présider des réunions du Conseil;
- diriger les travaux du Conseil, en ce compris veiller à ce que le Conseil soit organisé correctement, fonctionne efficacement, agisse dans le cadre de ses prérogatives et remplisse ses obligations et responsabilités;
- diriger les travaux du Bureau exécutif; et
- assurer le lien avec le Directeur général et les autres membres de la haute direction de World Athletics sur les questions subordonnées à l'examen et à l'approbation du Bureau exécutif et/ou du Conseil.

s'acquitter de toute autre tâche, ponctuelle ou permanente, selon les instructions du président, ce qui est susceptible d'inclure :

- représenter World Athletics lors de compétitions, conférences, réunions et auprès d'organisations gouvernementales et internationales lorsque cela est nécessaire ou souhaitable pour favoriser, développer et promouvoir la stratégie et les plans de World Athletics dans la promotion de l'Athlétisme en tant que sport à travers le monde;
- servir de lien avec les Associations continentales ou les Fédérations membres de World Athletics;
- exercer la fonction de membre du Bureau exécutif; et
- exercer la fonction de membre du Conseil.

Obligations

- en tant que membre du Conseil : 3-4 réunions par an (environ 3 à 4 jours), y compris au moins une en présentiel;
- en tant que membre du Bureau exécutif : au moins 6 réunions par an, jusqu'à 10 maximum, la plupart des réunions étant organisées en ligne;

- En outre, il est attendu des membres du Bureau exécutif et des membres du Conseil qu'ils respectent les obligations suivantes :
 - examiner les documents avant et après les réunions;
 - étudier et formuler des commentaires, ainsi que prendre des décisions par consultation par email et participer à des séances d'information (environ trois séances de une à deux heures par an) entre les réunions; et
 - assister à la réunion du Congrès et aux Championnats du monde de World Athletics (au total, environ 14 jours tous les 2 ans)

MEMBRES DU CONSEIL

Compétences

Chaque candidat devra démontrer l'expérience qu'il possède en relation avec les compétences suivantes :

- leadership;
- réflexion stratégique;
- connaissance de l'athlétisme;
- prise de décision;
- honnêteté et intégrité;
- communication interpersonnelle;
- conscience organisationnelle;
- compréhension des questions financières;
- expérience en matière d'administration et/ou de gouvernance;
- relations internationales.

Mandat

La durée du mandat de tout membre du Conseil à titre individuel est de quatre (4) ans, sauf s'il démissionne, est révoqué, cesse d'être éligible ou cesse de remplir ses fonctions en tant que membre du Conseil pour toute autre raison.

Rôle

Le rôle du Conseil est de régir le sport de l'athlétisme, comme le prévoit la partie V des Statuts.

Chaque membre du Conseil doit s'efforcer de remplir ce rôle en s'acquittant des devoirs et responsabilités énoncés dans la partie V, ce qui comprend les responsabilités principales résumées ci-dessous.

Quoi qu'il en soit, le membre du Conseil doit prendre en considération les intérêts de l'athlétisme et de World Athletics dans son ensemble à travers le monde et doit s'assurer que World Athletics agit conformément aux Statuts, Règles et Règlements, y compris, mais sans s'y limiter, le Code de conduite en matière d'intégrité.

Principales responsabilités

- assister et participer activement à toutes les réunions du Conseil et du Congrès;
- s'assurer que les activités de World Athletics sont menées sans risque substantiel de perte majeure pour les créanciers de World Athletics, et sans que World Athletics n'encoure d'obligations, sauf si le membre du Conseil estime à un moment précis, sur la base de motifs raisonnables, que World Athletics sera en mesure de s'acquitter de ces obligations quand elle y sera tenue;
- mener une large consultation auprès des Fédérations membres, des Associations continentales, des athlètes pour la révision continue et la mise en œuvre du Plan mondial pour l'athlétisme 2022-2030, tel qu'approuvé par le Congrès;

- approuver et réviser le Plan stratégique de World Athletics, sur recommandation du Bureau exécutif, et suivre régulièrement les progrès réalisés au regard de ce plan;
- adopter, modifier et abroger les Règles et Règlements;
- approuver le Rapport annuel pour approbation par le Congrès;
- examiner les amendements aux Statuts et faire des recommandations au Congrès;
- délibérer et faire des recommandations au Congrès pour l'élection des présidents honoraires à vie, des vice-présidents honoraires à vie et des membres individuels honoraires à vie, ainsi que pour l'attribution des récompenses pour services rendus et contribution à l'Athlétisme et aux activités de World Athletics;
- en ce qui concerne les Fédérations membres, faire des recommandations au Congrès sur le montant de la cotisation d'affiliation et décider de la date d'échéance du paiement, sur recommandation du Bureau exécutif;
- procéder à l'examen des Compétitions internationales existantes et la structure générale des compétitions, décider de nouvelles compétitions et de nouveaux événements, approuver le programme annuel et pluriannuel des Compétitions internationales et sélectionner les hôtes et les lieux des Compétitions internationales;
- approuver et modifier les politiques et procédures de nomination et de formation des officiels pour les Compétitions internationales, et nommer les officiels, y compris les officiels techniques, pour les Compétitions internationales;
- homologuer les records du monde;
- approuver, superviser et évaluer un programme de développement au profit des Fédérations membres pour la croissance de l'Athlétisme à l'échelle de la planète;
- créer et dissoudre les commissions et groupes de travail selon les besoins (y compris une Commission des athlètes), nommer et révoquer les membres des commissions et groupes de travail, et suivre les progrès de ces entités;
- délibérer et faire des recommandations au Congrès concernant l'approbation des membres du Panel de vérification d'éligibilité;
- élaborer et modifier les Règles et Règlements en lien avec les cas de saisine du Tribunal disciplinaire, et délibérer et faire des recommandations au Congrès pour approuver les membres du Tribunal disciplinaire;
- élaborer et modifier les Règles et Règlements en lien avec les cas de saisine de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme, et élire un membre du Conseil au poste de membre du Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme;
- élire un membre du Conseil au poste de membre indépendant du Panel de nomination au Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme et approuver le membre à ce poste, sur recommandation du Bureau exécutif;
- créer, sur recommandation du Bureau exécutif, les entités que le Conseil considère comme nécessaires pour poursuivre les buts de World Athletics et dans lesquels World Athletics a un intérêt, et superviser les résultats de telles entités;
- approuver le programme de la Convention;
- définir et contrôler les délégations de pouvoir du Conseil au président, aux vice-présidents, aux membres du Conseil et au Bureau exécutif;
- résoudre et trancher tout litige ou toute question non prévue par les Statuts.

Obligations

- 3-4 réunions par an (environ 3 à 4 jours), incluant au moins une en présentiel;
- examen des documents avant et après les réunions;
- examen de dossiers, contribution et décisions par consultation par email, ainsi que participation à des séances d'information (environ trois séances de une à deux heures par an) entre les réunions; et
- participation au Congrès et aux Championnats du monde de World Athletics (au total, environ 14 jours tous les deux ans).

Honoraires et frais

La Politique de rémunération de World Athletics est actuellement réexaminée. Les montants applicables pour la période de 2023 à 2027 seront approuvés en janvier 2023.

